



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 février 2023

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Serge Forest, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ABSENTES

- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Claudine Ethier, directrice adjointe du Service d'aménagement
Julie Dorich, secrétaire de direction
- M. Félix Nadeau Rochon, directeur du Service d'aménagement

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-02-012-2023

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que la présente assemblée soit ouverte à 13 h 23.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-02-013-2023

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023
4. DOSSIERS
 - 4.1. Liste des incompressibles – Adoption
 - 4.2. Programme d'aide à l'amélioration des chemins forestiers en TNO (PACT) – Modification de la politique – Décision
 - 4.3. PAFIO – Harmonisation travaux sylvicoles non commerciaux – Adoption
 - 4.4. Règlement numéro TNO-31-1995-24 modifiant le règlement numéro TNO-31-1995 - Avis de motion
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 5.1. Aucune



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 février 2023

6. LISTES DES COMPTES À PAYER, DES ENGAGEMENTS ET DES DÉBOURSÉS
 - 6.1. Liste des comptes à payer - Adoption
 - 6.2. Liste des engagements - Dépôt
 - 6.3. Liste des déboursés - Dépôt
7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUN
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

TNO-02-014-2023

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Liste des incompressibles - Adoption

TNO-02-015-2023

Considérant la résolution CM-238-2016 qui autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux paiements de certaines dépenses du TNO à même la résolution de la MRC;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des dépenses pour permettre une gestion efficace et efficiente, et ce, sous une seule résolution pour le TNO;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement à mesure de leur exigibilité, des dépenses ci-après énumérées jusqu'à concurrence des montants prévues pour celles-ci au budget :

- Salaires et remises des déductions à la source;
- Remise gouvernementales (DAS, BAUX, TPS, TVQ et autres);
- Frais de déplacement des membres du personnel;
- Frais de formation, colloques et congrès;
- Frais de poste;
- Frais bancaires;
- Remboursement de la petite caisse;
- Paiement de la carte de crédit;
- Remboursement de capital et intérêts sur billets et obligations;
- Services publics, tels que téléphonie, électricité, internet, etc;
- Remboursement d'un trop-perçu et des crédits de taxes;
- Frais d'obtention des actes publiés au Bureau de la publicité des droits;
- Renouvellement de baux du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- Tout paiement autorisé par résolution.

4.2. Programme d'aide à l'amélioration des chemins forestiers en TNO (PACT) – Modification de la politique - Décision



No de résolution
ou annotation

TNO-02-016-2023

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 février 2023

Considérant la résolution TNO-073-2015 adoptée le 14 septembre 2015, par laquelle le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie adopte le Programme d'amélioration des chemins en Territoire non organisé (PACT);

Considérant la résolution TNO-013-2016 adoptée le 10 février 2016, par laquelle le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie adopte la politique de gestion du PACT de la MRC de Matawinie;

Considérant la nécessité de mettre à jour la politique de gestion afin d'ajuster les frais admissibles à la réalité du marché;

Considérant la nécessité d'optimiser l'analyse des coûts de projets et la méthode de suivi de leur réalisation;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- adopte la politique de gestion révisée du Programme d'amélioration des chemins sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie;
- autorise le Service d'aménagement à procéder à l'appel de projets du PACT de la MRC de Matawinie du 22 février au 14 avril 2023.

4.3. PAFIO – Harmonisation travaux sylvicoles non commerciaux - Adoption

TNO-02-017-2023

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans les secteurs ANTOINE, DEVENYNS OUEST, DUBEAU et PELLETIER situés dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, laquelle a soulevé les enjeux suivants :

- Paysage ;
- Communications
- Quiétude ;
- Réseau routier ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs des territoires suivants, concernés par les travaux d'aménagement forestier dans les secteurs ANTOINE, DEVENYNS OUEST, DUBEAU et PELLETIER :

- Regroupement des locataires de terres publiques du Québec;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés pour les secteurs ANTOINE, DEVENYNS OUEST, DUBEAU et PELLETIER.

4.4. Règlement numéro TNO-31-1995-24 modifiant le règlement numéro TNO-31-1995 – Avis de motion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 février 2023

TNO-02-018-2023

M. Daniel Arbour donne avis de motion, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil du TNO de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage TNO-31-1995 du TNO de la MRC de Matawinie, afin d'interdire, pour le groupe d'usage « Résidence unifamiliale », la location court terme à des fins d'hébergement touristique lorsque le bâtiment principal est occupé à des fins résidentielles saisonnières.

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES COMPTES À PAYER, DES ENGAGEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

6.1. Liste des comptes à payer - Adoption

TNO-02-019-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 61 226,87 \$ en date du 8 février 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6.2. Liste des engagements - Dépôt

La liste des engagements est déposée :

Engagements 2022, nos 22-000166 et 22-000167, montant total de 12 151,87 \$
Engagements 2023, nos 23-000001 à 23-000013, montant total de 434 265,19 \$

6.3. Liste des déboursés - Adoption

TNO-02-020-2023

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUN

8. VARIA

8.1. Aucun point

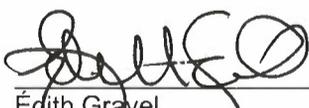
9. PÉRIODE DE QUESTIONS

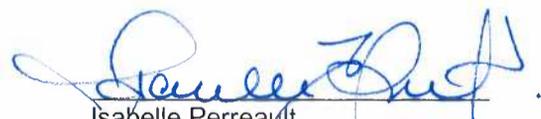
Aucune question.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-02-021-2023

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Serge Forest et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 13 h 29.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse